

**RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

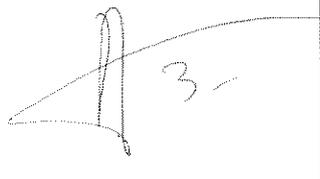
- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 ;
- 3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2, N°3, N°5 et N°6 ont été dûment approuvés par les membres du Conseil d'Administration, et l'Avenant N°4 a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;
- 4) **CONSIDERANT** qu'il est urgent de faire approuver la modification, par l'Avenant N°7, du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Ajustement de la méthode de passation des marchés pour les services d'Assistance Technique à la mise en œuvre du Plan de Réforme du Secteur des Engrais au Niger**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance juridique et judiciaire**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance fiscale**
 - **Recrutement de trois (3) Consultants individuels en télédétection**
 - **Recrutement de panélistes pour le « Bid Challenge Appeal » dans les passations de marché**

Le dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consulté auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°7 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Aichetou Bourlamin Kane	Ministre	Plan	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

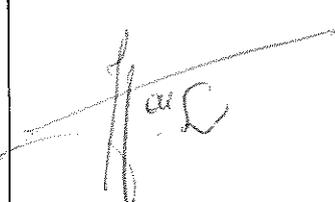
- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 ;
- 3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2, N°3, N°5 et N°6 ont été dûment approuvés par les membres du Conseil d'Administration, et l'Avenant N°4 a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;
- 4) **CONSIDERANT** qu'il est urgent de faire approuver la modification, par l'Avenant N°7, du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Ajustement de la méthode de passation des marchés pour les services d'Assistance Technique à la mise en œuvre du Plan de Réforme du Secteur des Engrais au Niger**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance juridique et judiciaire**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance fiscale**
 - **Recrutement de trois (3) Consultants individuels en télédétection**
 - **Recrutement de panélistes pour le « Bid Challenge Appeal » dans les passations de marché**

Le dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consulté auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°7 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
HABOUANE HABOUANE	Ministre	Ministère des Finances	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

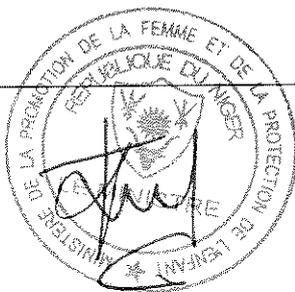
- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 ;
- 3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2, N°3, N°5 et N°6 ont été dûment approuvés par les membres du Conseil d'Administration, et l'Avenant N°4 a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;
- 4) **CONSIDERANT** qu'il est urgent de faire approuver la modification, par l'Avenant N°7, du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Ajustement de la méthode de passation des marchés pour les services d'Assistance Technique à la mise en œuvre du Plan de Réforme du Secteur des Engrais au Niger**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance juridique et judiciaire**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance fiscale**
 - **Recrutement de trois (3) Consultants individuels en télédétection**
 - **Recrutement de panélistes pour le « Bid Challenge Appeal » dans les passations de marché**

Le dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consulté auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°7 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mme Elback Zeinabou Tari Bako	Ministre	MPP/PE	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER

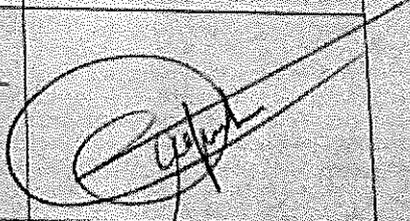
- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 ;
- 3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2, N°3, N°5 et N°6 ont été dûment approuvés par les membres du Conseil d'Administration, et l'Avenant N°4 a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;
- 4) **CONSIDERANT** qu'il est urgent de faire approuver la modification, par l'Avenant N°7, du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - Ajustement de la méthode de passation des marchés pour les services d'Assistance Technologique à la mise en œuvre du Plan de Réforme du Secteur des Engrais au Niger
 - Recrutement d'un Cabinet d'assistance juridique et judiciaire
 - Recrutement d'un Cabinet d'assistance fiscale
 - Recrutement de trois (3) Consultants individuels en télédétection
 - Recrutement de panélistes pour le « Bid Challenge Appeal » dans les passations de marché

Le dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consulté auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°7 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mouhammadou Mahamadou	Dir. Cab PRD	Présidence	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIUUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 ;
- 3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2, N°3, N°5 et N°6 ont été dûment approuvés par les membres du Conseil d'Administration, et l'Avenant N°4 a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;
- 4) **CONSIDERANT** qu'il est urgent de faire approuver la modification, par l'Avenant N°7, du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Ajustement de la méthode de passation des marchés pour les services d'Assistance Technique à la mise en œuvre du Plan de Réforme du Secteur des Engrais au Niger**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance juridique et judiciaire**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance fiscale**
 - **Recrutement de trois (3) Consultants individuels en télédétection**
 - **Recrutement de panélistes pour le « Bid Challenge Appeal » dans les passations de marché**

Le dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consulté auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°7 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Bety Ali	Haut Commissaire	HC3N	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

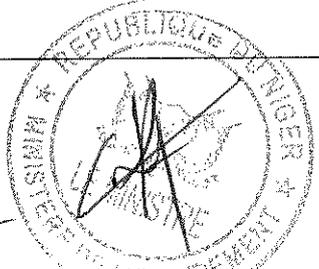
- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 ;
- 3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2, N°3, N°5 et N°6 ont été dûment approuvés par les membres du Conseil d'Administration, et l'Avenant N°4 a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;
- 4) **CONSIDERANT** qu'il est urgent de faire approuver la modification, par l'Avenant N°7, du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Ajustement de la méthode de passation des marchés pour les services d'Assistance Technique à la mise en œuvre du Plan de Réforme du Secteur des Engrais au Niger**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance juridique et judiciaire**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance fiscale**
 - **Recrutement de trois (3) Consultants individuels en télédétection**
 - **Recrutement de panélistes pour le « Bid Challenge Appeal » dans les passations de marché**

Le dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consulté auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°7 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE 12 SEPT 2018 
	FONCTION	STRUCTURE	
M ^r Kadi Abdoulaye	MinistRE	Ministère de l'ÉQUIPEMENT	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 ;
- 3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2, N°3, N°5 et N°6 ont été dûment approuvés par les membres du Conseil d'Administration, et l'Avenant N°4 a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;
- 4) **CONSIDERANT** qu'il est urgent de faire approuver la modification, par l'Avenant N°7, du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Ajustement de la méthode de passation des marchés pour les services d'Assistance Technique à la mise en œuvre du Plan de Réforme du Secteur des Engrais au Niger**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance juridique et judiciaire**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance fiscale**
 - **Recrutement de trois (3) Consultants individuels en télédétection**
 - **Recrutement de panélistes pour le « Bid Challenge Appeal » dans les passations de marché**

Le dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consulté auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°7 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
M ^{me} Fadi Halima	Chargée de la formation	CONGIAFEM	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.

**RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
MILLENIUM CHALLENGE ACCOUNT – NIGER**

- 1) **CONSIDERANT** qu'aux termes des stipulations de la Section 3.12 (b) du Règlement Intérieur, le Conseil d'Administration est autorisé à prendre des décisions par des consultations directes des membres du Conseil d'Administration entre les sessions ordinaires, en cas d'urgence ;
- 2) **CONSIDERANT** que dans le cadre du programme Compact au Niger, la Section 2.1 de l'Accord de Mise en œuvre du Compact prévoit l'élaboration par le MCA-Niger d'un Plan de Passation des Marchés dont celui qui est en cours actuellement est le Plan de Passation des Marchés N°3 pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 ;
- 3) **CONSIDERANT** que les Avenants N°1, N°2, N°3, N°5 et N°6 ont été dûment approuvés par les membres du Conseil d'Administration, et l'Avenant N°4 a été approuvé par le Directeur de la Passation des Marchés du MCA-Niger conformément aux dispositions du Guide de la Passation des Marchés ;
- 4) **CONSIDERANT** qu'il est urgent de faire approuver la modification, par l'Avenant N°7, du Plan de Passation de Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019, afin d'y inclure le traitement des principaux éléments suivants :
 - **Ajustement de la méthode de passation des marchés pour les services d'Assistance Technique à la mise en œuvre du Plan de Réforme du Secteur des Engrais au Niger**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance juridique et judiciaire**
 - **Recrutement d'un Cabinet d'assistance fiscale**
 - **Recrutement de trois (3) Consultants individuels en télédétection**
 - **Recrutement de panélistes pour le « Bid Challenge Appeal » dans les passations de marché**

Le dossier complet du Plan de Passation des Marchés révisé peut être consulté auprès de la Direction Générale du MCA-Niger.

- 5) **EN CONSEQUENCE**, la résolution spéciale suivante est soumise à l'adoption et approbation par écrit du membre soussigné du Conseil d'Administration :

RESOLUTION SPECIALE N°014/09-2018/MCA-NIGER : « Le Conseil d'administration approuve et adopte l'Avenant N°7 au Plan de Passation des Marchés N°3 du MCA-Niger pour la période allant du 1^{er} février au 31 janvier 2019 »

A SIGNE ET APPROUVE :

NOMS/PRENOMS	IDENTIFICATION DU MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION		SIGNATURE
	FONCTION	STRUCTURE	
Mme Yahaya Saadaton M. Berman	DRR/CBBB ₂	CAB / P.M.	

Note : L'approbation de la résolution spéciale susvisée par les membres du Conseil d'Administration nécessite qu'au moins une majorité des membres votants y consentent par écrit (dont au moins un membre du secteur privé ou un membre de la société civile). Une lettre de notification de résolutions signée par chaque membre du Conseil sera faite par le Président du Conseil d'Administration à l'attention du Directeur Général du MCA-Niger.